

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**  
**COMMUNE DE SELONCOURT**  
**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20220607-2</b>	<b>Séance du 07 juin 2022 à 18h30</b>
	L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois de juin le <b>sept</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b>	Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 juin 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 mai 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b><u>Etaient présents ()</u></b>	
<b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : CREATION, EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE AU BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR – DEMANDE DE SUBVENTIONS - Annule et remplace la délibération n°13 du 08 mars 2022**  
Monsieur le Maire expose.

Dans le cadre de son projet de maîtrise de l'énergie, la Ville a pour projet la mise en place d'une chaufferie automatique au bois et d'un réseau de chaleur pour assurer le chauffage de 10 bâtiments communaux.

En séance du 11 juin 2019, vous aviez approuvé le plan de financement concernant l'étude de faisabilité de cette opération et par délibération du 23 juin 2020, le plan de financement concernant l'assistance à Maitrise d'ouvrage ASSIST a été validée. Des subventions ont été demandées à l'ADEME et au Département.

Les études de l'A.M.O. ASSIST démontrent que le scénario mono-énergie 100% bois est le plus compétitif.

La zone d'implantation de la chaufferie et du silo se situe derrière le gymnase.

Deux chaudières bois seront nécessaires. La chaudière gaz du centre culturel sera réinstaller dans la chaufferie afin de disposer d'un appoint/secours complémentaire.

Le montant de l'opération est estimé à 860 000 € H.T. soit 1 032 000 € T.T.C. décomposé comme suit :

CATEGORIE DE DEPENSES	INVESTISSEMENT	MONTANT € H.T.	
CHAUFFERIE BOIS	Bâtiment, chaufferie et aménagement extérieur	140 000	436 389
	Process Bois	190 000	
	Equipements connexes	70 000	
	Maîtrise d'œuvre	36 389	
RESEAU	Fabrication et poses des conduites primaires	330 000	419
	Sous station < 1MW	60 000	792
	Maîtrise d'œuvre	29 792	
ENERGIE FOSSILE	Process Gaz Naturel	3 000	3
	Maîtrise d'œuvre	819	819
	<b>TOTAL</b>	<b>860 000</b>	

Le montant de l'assiette éligible de la Région Bourgogne Franche-Comté est de 759 167 € H.T.

Le montant hors assiette est de 100 833 €

Des subventions peuvent être sollicitées à la Région Bourgogne Franche Comté, à Pays de Montbéliard Agglomération (P.M.A.) ainsi qu'au Département du Doubs sur la part des deux assiettes avec un taux de subvention ne pouvant dépasser 80% de chaque assiette.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT € H.T.	REGION BFC	P.M.A.	DEPARTEMENT	VILLE DE SELONCOURT
		Aide à la protection de l'environnement	Fonds de concours	P@C 25 Volet B	Autofinancement
PROGRAMME CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR	759 167	501 403	0	105 930	151 833
		607 333			
	100%	66,05%	0,00%	13,95%	20,00%
		80,00%			
HORS PROGRAMME CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR	100 833	0	10 000	14 070	76 763
		24 070			
	100%	0,00%	9,92%	13,95%	76,13%
		23,87%			
TOTAL OPERATION € H.T.	860 000	501 403	10 000	120 000	228 596
		631 403			
	100%	58,30%	1,16%	13,95%	26,58%
		73,42%			

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- d'approuver le projet d'investissement tel que présenté ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent,
- de solliciter les aides financières de la Région et P.M.A.
- d'autoriser la Ville à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Une partie des crédits nécessaires pour la maîtrise d'œuvre a été prévue au BP 2020, le complément sera inscrit aux budgets suivants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 07 juin 2022

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**